

**Demande d'examen au cas par cas préalable
à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale**

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

12/06/2017

Dossier complet le :

12/06/2017

N° d'enregistrement :

2017-005230

1. Intitulé du projet

Projet de construction d'un bâtiment commercial LIDL / Rue Frédéric Bousquet à SALEILLES (66).

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SNC LIDL

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

M. Michael DOUMENC

RCS / SIRET

3432626204901

Forme juridique

SNC : Société en Nom Collectif

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
41 / a - Aires de stationnement ouvertes au public de 50 unités et plus.	Réalisation d'une aire de stationnement de 135 emplacements.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet prévoit la construction d'un magasin Lidl (surface de plancher 1983 m2) et l'aménagement de voiries, de parkings extérieurs (135 places) avec espaces verts.

L'emprise du projet comprend à l'état actuel des terrains en friche.

Le projet sera implanté sur 1 parcelle d'emprise 7 541 m2.

Le magasin sera situé Rue Frédéric Bousquet. L'accès au magasin se fera à partir de la rue Frédéric Bousquet au Sud Est du Site.

4.2 Objectifs du projet

Le projet de construction du magasin Lidl vise à proposer une offre de commerce de proximité fonctionnelle et durable au droit du site. Le projet comprend les enjeux suivants :

Mise en œuvre d'un bâtiment commercial fonctionnel et ergonomique : La création du magasin permettra d'offrir un espace de vente moderne et confortable pour les clients et les employés (confort thermique, acoustique et lumineux, optimisation des agencements des espaces de ventes avec de larges allées, accès et stationnements PMR, stationnements famille, covoiturage, ...)

Prise en compte des problématiques de développement durable : Projet respectueux de l'environnement (emploi de matériaux recyclables, et durables), Intégration paysagère (emploi d'essences locales pour les espaces verts), Économies d'énergie (panneaux solaires photovoltaïques, amélioration des performances des installations), Limitation de l'imperméabilisation des sols, Récupération des eaux pluviales, Traitement des eaux ruisselant sur les voiries, Bornes pour véhicules électriques, Stationnements cycles pour encourager les modes de transports alternatifs.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Période : 2 ieme trimestre 2018 / Période de travaux : 20 semaines.

Travaux comprenant : Réalisation des plateformes du bâtiment, des réseaux VRD, du gros œuvre, de la charpente, de la couverture et enfin des travaux de second œuvre.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Période d'ouverture : Le magasin sera exploité du lundi au Samedi de 8h30 à 20h00.

Fréquentation : La fréquentation attendue de ce nouveau magasin sera d'environ 1000 clients/jour.

Accès : Les clients accéderont au magasin à partir de la rue Frédéric Bousquet.

Raccordement réseaux et alimentation électrique : Le magasin sera raccordé aux différents réseaux de la commune (électricité, eau potable, télécom). Alimentation électrique : Outre le raccordement au réseau électricité, le magasin sera équipé de panneaux photovoltaïques pour son alimentation électrique.

Assainissement eaux pluviales : Les eaux pluviales seront collectées, stockées puis rejetées vers le réseau eaux pluviales.

Assainissement eaux usées : Les eaux usées seront collectées puis rejetées vers le réseau eaux usées.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet ne fait l'objet :

> d'aucune procédure d'autorisation.

Le projet fait l'objet :

> d'une procédure de permis de construire

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Superficie globale du projet	7 541 m ²
Surface de plancher du magasin	1 983 m ²
Surface de voiries / parkings imperméabilisés	2 492 m ²
Surface de parkings non imperméabilisés	1 218 m ²
Nombre total d'aires de stationnements	135 emplacements
Nombre de stationnements perméables - dalle ou revêtement drainant	129 emplacements
Surface des espaces verts	1 175 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Rue Frédéric Bousquet,
66 280 Saleilles

Parcelle N° AA 222

Coordonnées géographiques¹

Long. 0 2° 5 7' 12" E Lat. 4 2° 3 9' 3 8" N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b)
et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b),
22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de
l'annexe à l'article R. 122-2 du
code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui ☐

Non ☒

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation
environnementale ?

Oui ☐

Non ☒

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les
différentes composantes de votre projet et
indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☒	☐	Le territoire est couvert par un plan de prévention du bruit - arrêté préfectoral du 26-12-2012.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	Absence de zone humide ni dans le périmètre du projet ni à proximité.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	PPR inondation approuvé par arrêté préfectoral du 21/02/1997. Le site est en dehors de toute zone inondable réglementée selon la cartographie réglementaire du PPR.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	Site non recensé dans la base de données BASOL.
Dans une zone de répartition des eaux ?	☒	☐	Projet implanté au sein de 1 zone de répartition des eaux : ZRE - Aquifère des alluvions du quaternaire du Roussillon - Arrêté N° 2010099-05 du 09-04-2010.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	L'aire aménagée n'est pas située sur une zone Natura 2000. Le site Natura 2000 le plus proche correspond à la zone spéciale de conservation - Complexe Lagunaire de Canet (Directive Habitat - Code FR 910 1465). La zone est située à 3 km à l'Est du projet.
D'un site classé ?	☐	☒	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	Le projet ne comprend pas de captage d'eau. L'alimentation en eau potable du site sera assurée à partir du réseau d'alimentation en eau potable de la commune.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	Aucun prélèvement d'eau sur les eaux souterraines n'est prévu dans le cadre du projet. Le projet comprendra une rétention avec rejet des eaux pluviales du site vers le réseau pluvial. La rétention eaux pluviales garantira la non aggravation des débit de rejet vers l'exutoire existant. La rétention permettra en outre le traitement des eaux de ruissellement par décantation, ce qui permettra de garantir aucune incidence qualitative sur le milieu récepteur. Le projet n'entraînera pas de modifications sur la masse d'eau exutoire.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	Le projet sera globalement réalisé au niveau du terrain naturel, ce qui ne devrait pas être générateur de déblais à évacuer. Si une quantité limitée de matériaux devait être évacuée dans le cadre des travaux de terrassement, ils seront gérés conformément à la réglementation en vigueur. Les déchets seront évacués vers des filières locales.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	Le projet sera globalement réalisé au niveau du terrain naturel, ce qui ne devrait pas être générateur de remblais à amener sur le site. Une quantité limitée de matériaux pourrait toutefois être nécessaire aux opérations de spécifiques du chantier : adaptation sur le modelé topographique, remblais de tranchée. Dans ce cadre, les matériaux éventuellement excédentaires du chantier seront utilisés prioritairement avant d'avoir recours à d'éventuels matériaux d'apports extérieurs.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Le terrain du projet est actuellement sous forme de friche. Le site est implanté en limite de zone urbaine. Le secteur ne présente pas d'habitat ou d'espèce remarquable. Le projet n'aura donc aucun impact sur la biodiversité.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	L'aire d'étude est implantée en limite de zone urbaine. La zone d'étude ne présente pas les caractéristiques des habitats répertoriés sur les zones natura 2000 les plus proches. Le projet d'aménagement sur le site n'est donc pas de nature à modifier ou à détruire des habitats ou des espèces d'intérêt communautaires, ni en phase chantier, ni en phase exploitation.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	Au regard des zones a sensibilité particulières énumérées au 5.2., le projet n'est implanté sur aucune zone de protection ou d'inventaire particulière, n'est pas dans une zone réglementée soumise au risque d'inondation, ni sur le périmètre de protection d'un captage d'eau potable. Le projet n'aura pas d'incidence sur les zones énumérées dans le paragraphe précédent du formulaire, ni en phase travaux ni en phase exploitation.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☒	☐	En situation actuelle, le terrain du projet est aménagé et occupé par une friche. La zone aménagée se situe dans un secteur urbanisé. Le projet entraînera la consommation d'espaces naturels.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	Le projet n'est concerné par aucun plan de prévention des risques technologiques. Le projet n'est pas spécifiquement soumis à un risque technologique.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	Le projet n'est pas concerné par des risques naturels. Pour autant la commune dispose d'un PPR inondation.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	Le projet n'est pas susceptible d'engendrer des risques sanitaires.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	Les déchets alimentaires sont triés et stockés dans des bacs étanches entreposés dans des locaux spécifiques, fermés, ventilés et isolés. Ces déchets sont valorisés par des prestataires extérieurs ou collectés par l'organisme en charge du ramassage des ordures ménagères sur la commune à fréquence régulière.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	☒	☐	En phase chantier, le projet est générateur de trafic routier : transport de matériels / matériaux par camions, déplacements du personnel. Il sera raisonnable (en quantité et en durée) et limité par l'organisation du chantier. En phase exploitation, le trafic supplémentaire généré par le magasin ne devrait pas être significatif au regard du trafic existant. Le site disposera d'une entrée située rue Frédéric Bousquet. Trafic de véhicules légers sera limité aux horaires d'ouvertures du magasin.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒ ☐	☐ ☒	En phase chantier, le bruit généré par le projet sera celui lié au travaux réalisés avec les engins et au trafic. Cet impact sera limité dans le temps et restera à priori de faible intensité par l'utilisation de matériels respectant les normes en vigueur. En phase exploitation, le bruit sera uniquement lié au trafic. Il sera limité au regard du fond acoustique existant en raison notamment d'une vitesse de circulation limitée au droit de la RD 22.

Emissions	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	Le projet en phase de chantier et d'exploitation n'engendrera pas d'odeurs ou de nuisances olfactives significatives. En phase chantier : Les équipements et véhicules motorisés ou les mises en œuvre de matériaux de type enrobés présenteront de niveaux d'émissions conformes avec la réglementation en vigueur. En phase exploitation : les déchets du site seront stockés dans des locaux spécifiques fermés et ventilés. Les déchets seront régulièrement extraits du site par un service de ramassage des ordures adapté.
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	☒	☐	Le projet en phase de chantier pourra émettre des vibrations. Celles ci seront générées par les engins de chantier. L'incidence en phase chantier sera limitée dans le temps et devrait être de faible intensité. Le projet en phase d'exploitation n'émettra pas de vibrations significatives.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☒	☐	Le projet présentera des émissions lumineuses en phase exploitation. En phase chantier : Il n'est pas prévu de travaux en période nocturne. En phase exploitation : Le projet comprend des candélabres implantés en capacité et en quantité limitée pour garantir une luminosité adaptée. Les éclairages seront prioritairement destinés aux zones de stationnements et de cheminements extérieurs. Ces équipements seront gérés automatiquement et éteints en dehors des périodes d'ouvertures. Les abords du site au droit des voies publiques seront éclairés à partir des équipements publics d'éclairage.
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	Le projet en phase de chantier et d'exploitation n'engendrera pas de rejets significatifs dans l'air. En phase de chantier : Les rejets atmosphériques seront limités et liés au trafic des véhicules et engins de chantier. En phase d'exploitation : les rejets dans l'air seront liés aux flux de circulation la plateforme. A ce titre, les livraisons seront limitées et optimisées pour limiter les rejets.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	En phase de chantier, le projet n'engendrera pas de rejets liquides. En phase exploitation, le projet comprend la création de surfaces imperméabilisées. A ce titre le projet comprendra la création d'une structure de rétention destinée à garantir aucune modification quantitative ou qualitative des émissions d'eaux de ruissellement vers la masse d'eau exutoire.
	Engendre-t-il des effluents ?	☒	☐	En phase de chantier, le projet n'engendrera pas d'effluents. La zone de travaux sera équipée de sanitaires de chantier. En phase exploitation, les effluents domestiques du magasin seront collectés et rejetés vers le réseau d'eaux usées.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	En phase de chantier, les travaux de construction généreront des déchets de chantier (déchets inertes et DIB). Ces déchets seront triés et éliminés conformément à la réglementation. Afin de limiter les flux de circulation, les filières de traitement locales seront privilégiées. En phase exploitation, l'activité du site générera des déchets qui pour l'essentiel seront recyclés par la société, puis par des prestataires spécialisés. Les déchets non valorisables seront ramassés par le service de collecte des ordures ménagères.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Le projet de magasin Lidl est implanté en dehors des aires de patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager et de leurs a zones d'influence. Le projet ne portera pas atteinte aux aires précitées.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	☒	☐	Le projet de magasin Lidl engendrera une modification sur les activités humaines au droit du site. Le projet sera réalisé au droit d'une parcelle en friche.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Le bâtiment répond à la réglementation thermique RT 2012 (adaptation de l'isolation thermique du bâtiment pour limiter les consommations énergétiques). Les éléments constitutifs du bâtiment seront pour partie recyclables.

Espace foncier aménagé : Le projet de magasin Lidl est implanté au droit d'une friche en limite du tissu urbain. A ce titre le projet entraînera une consommation d'espaces naturels.

Surfaces imperméabilisées : La quasi totalité des espaces de stationnements sera de type perméable. Le projet comprend la création de surfaces imperméabilisées. A ce titre, le projet comprendra une rétention garantissant aucune incidence quantitative ou qualitative sur la masse d'eau exutoire.

Transports et flux de circulation : de part les partis architecturaux pris en considération (bornes de recharges pour véhicules électriques, parkings à vélo, revêtements perméables sur stationnements) le projet permettra de limiter les nuisances sonores et les émissions de polluants liés au trafic de véhicules légers.

Eclairage du site : Modalités d'éclairage du site contrôlées et adaptées aux périodes d'exploitation.

Gestion des déchets : comprenant tri sélectif, recyclage, valorisation.

Intégration paysagère : l'opération de travaux comprend un traitement spécifique des espaces verts avec des essences locales.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet de magasin Lidl sera implanté au droit d'une friche en limite de zone urbaine. L'opération s'inscrit dans une zone urbaine dépourvue d'enjeux environnementaux significatifs. Le projet comprend la création de surfaces imperméabilisées. A ce titre, le projet comprendra une rétention garantissant aucune incidence quantitative ou qualitative sur la masse d'eau exutoire. Les travaux seront réalisés conformément à la réglementation pour limiter les émissions et les nuisances sur l'environnement. Le magasin Lidl n'entraînera pas d'incidences notables autre que celles déjà générées par l'environnement urbain direct existant. Les incidences du projet sur les milieux aquatiques récepteurs sont analysées dans l'étude hydraulique du projet. Au regard des éléments d'analyse précités, la réalisation d'une étude d'impact n'apparaît pas nécessaire.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	☒
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	☒
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	☒
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	☒
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	☒
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☒

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

Annexe 7 : Extrait du plan de zonage du PPR Inondation.
Annexe 8 : Plan du réseau d'assainissement eaux pluviales.

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Béziers

le, 05 / 05 / 2017

Signature


LIDL
DIRECTION REGIONALE DE BEZIERS
ZAC Béziers Ouest
Route de Maureilhan
34500 BEZIERS
Tél : 04 67 09 57 70 - Fax : 04 67 09 57 86
SIRET : 343 262 622 15659

